

Liaison Routière Fos Salon

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre, quelles perspectives ?

Cahier d'acteur N°4- Septembre 2020

CAHIER DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



La Chambre d'Agriculture au service du monde agricole et rural.

Missions principales :

- **Interlocuteur de l'Etat et des collectivités territoriales** pour toute décision concernant l'agriculture et le monde rural.

- **Être au service des agriculteurs** : Intervention dans les domaines techniques, économiques et sociaux; (ex : filière végétale et animale, environnement, agronomie...), projet agricole territorial

Coordonnées :

a.villeneuve@bouches-du-rhone.chambagri.fr

22, avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

www.chambre-agriculture13.fr

Une agriculture essentielle au territoire

Le territoire sur lequel repose est occupé principalement par de l'agriculture. La culture du foin de Crau est particulièrement impactée notamment au nord et au centre du projet.

Une activité économique dynamique

La production de foin de Crau, dont la qualité est reconnue par une AOC est une des productions les plus importantes économiquement des Bouches-du-Rhône, elle s'étend d'Arles à Grans. Elle contribue à l'alimentation des troupeaux ovins en automne et en hiver. L'activité d'élevage sur ce secteur est la plus importante du département.

Un réseau d'irrigation unique

Du fait de sa dimension, son maillage et son fonctionnement, le réseau d'irrigation est unique. Non seulement, il assure l'irrigation du foin de Crau, mais aussi il contribue à l'alimentation de la nappe phréatique.

L'alimentation de la nappe phréatique : Un enjeu majeur pour les populations

Salon, Grans, Istres, Miramas et Fos-sur-Mer font partie des 13 communes qui sont alimentées en eau potable par des captages dans la nappe de Crau. C'est leur unique source d'approvisionnement !

Un écosystème unique

Les coussouls, la Crau « sèche », steppe protégée dont le maintien est assuré par le pâturage extensif. Le foin de Crau, la Crau « humide » contribue au maintien d'une grande biodiversité du territoire.

Pour le maintien d'une agriculture durable !

LES DANGERS D'UNE FRAGMENTATION DES ESPACES AGRICOLES

S'il est un territoire qui s'accommode mal d'une fragmentation, c'est bien celui sur lequel repose le projet notamment les parties nord et centre du projet.

En plus de la suppression des terres agricoles, la fragmentation d'un territoire par cet ouvrage linéaire impacterait très fortement le réseau d'irrigation gravitaire et son maillage très dense. Le système d'irrigation par submersion impose un aménagement spécifique de la parcelle : orientation de la parcelle en fonction de l'arrivée d'eau, pente régulière et planéité. Le passage d'un ouvrage peut condamner certaines parcelles dans leur ensemble.

Les projets routiers entraînent aussi la création de bassin de rétention et d'échangeur qui ont une emprise forte sur les terres agricole, souvent se rajoutent des délaissés qui ne peuvent plus être cultivés.

Il faut aussi considérer que les cheminements sont souvent modifiés au détriment des exploitations agricoles qui auront des allongements de parcours parfois conséquents aussi bien pour l'entretien et la récolte que pour le passage des troupeaux.

Les projets d'infrastructures linéaires peuvent impacter fortement les exploitations jusqu'à parfois entraîner leur disparition. N'oublions pas que les exploitations agricoles sont des entreprises qui calibrent leurs investissements en fonction de la dimension de leur exploitation.

DE L'EAU POTABLE SUR 13 COMMUNES GRÂCE A L'AGRICULTURE

Au-delà de l'intérêt économique de l'agriculture du territoire générant des emplois en amont et en aval, l'alimentation de la nappe, grâce au système d'irrigation par submersion, permet à 13 communes (Source SYMCRAU) dont Salon, Grans, Istres, Miramas et Fos-sur-Mer d'être alimentées en eau potable, ainsi, c'est près de 270 000 habitants qui bénéficient de l'eau potable. Or, la réduction de l'espace agricole sur ce territoire est très importante ces cinquante dernières années. Récemment ce sont encore des dizaines d'hectares qui partent à l'urbanisation, agrandissement de la zone multimodale sur Grans, création de village de Marques sur Miramas, extension de l'urbanisation à Istres, etc...

C'est chaque fois sur des terres agricoles, soit en foin de Crau, soit en arboriculture. Plus on réduit le potentiel agricole, plus on fragilise la ressource en eau alors qu'en même temps la tendance globale des prélèvements est croissante depuis une vingtaine d'années.

UN ÉCOSYSTÈME UNIQUE EN LIEN ÉTROIT AVEC LES PRATIQUES AGRICOLES

« En Crau, l'élevage ovin sur la Crau sèche (Coussoul) et la culture du foin (bénéficiant d'une A.O.C. Foin de Crau), sont garants d'un écosystème unique en Europe et de la protection et de l'alimentation de la nappe ». Extrait de la directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône, document élaboré par l'État.

Le maintien durable des écosystèmes exceptionnels de la Crau est inféodé à la poursuite des pratiques agricoles, pâturage ovin et production de foin de Crau. Ces pratiques reposent sur le cycle de l'herbe, avec le pâturage, par des grands troupeaux transhumants, des coussouls au printemps, des alpages en été, et des derniers regains des prairies permanentes en automne ou en hiver.

Ces pratiques sont reconnues par Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » et de la directive « oiseaux »

Positionnement de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Face au risque d'une consommation d'espaces agricoles excessive au regard des enjeux que représente le maintien d'une activité agricole forte sur ce territoire,

Au regard de l'avis de l'autorité environnementale sur le cadrage préalable au débat public sur la liaison routière Fos-Salon qui suggère des études complémentaires pour que les alternatives ferroviaires soient véritablement étudiées, et précise que le mode fluvial dispose d'un vrai potentiel,

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est opposée au projet de liaison routière Fos-Salon.